

## Etude du monde chinois : institutions et concepts

M. Rolf A. STEIN, professeur

Les deux sujets traités étaient à ce point inséparables et solidaires qu'on a dû fondre les deux séries de leçons. On a seulement réservé, autant que possible, la première série aux documents chinois et la seconde aux sources tibétaines. Dans les deux cas il s'est agi de formes particulières du bouddhisme et, comme l'année passée, le choix des thèmes étudiés était en grande partie dicté par des problèmes posés par certains textes tibétains relatifs au bouddhisme adopté par les rois tibétains (notamment le manuscrit tibétain « Dharma tombé du ciel » et le *sBa-bzhed* ; *Annuaire* 78-79, p. 553).

Le thème de la déchéance de l'humanité en général et du bouddhisme en particulier, impliquant le sort collectif, est solidaire du destin individuel. Dans les deux cas se présente l'opposition du Bien et du Mal, la morale de la rétribution, les péchés (listes générales et cas particuliers) et leur antidote (bonnes œuvres, rituels de jeûnes, rachat de « dettes », confessions et actes de contrition). De là la surveillance des actes par des divinités qui descendent sur terre, les registres de péchés et de vertus, le jugement des morts, les facilités accordées, surtout aux laïcs, par le recours à la grâce d'un sauveur (évocation de son nom, *buddhanāma*, récitation d'une formule, *mantra* ou *dhāraṇī*). Enfin, sorts collectif et individuel liés, transfert des mérites (*parināma*) acquis par ces œuvres et ces rituels à des individus déterminés (les rois et les fonctionnaires, les parents vivants et morts) et au delà à tout le pays et même à tous les êtres vivants (paix, bonnes récoltes, etc.).

1. On a d'abord repris deux problèmes tibétains laissés en suspens l'année passée. Le premier concerne un manuscrit de Touen-houang qui insère ce qu'on appelle « le schéma des Quatre Fils du Ciel » dans un exposé général de la cosmographie tiré d'un *Prajñapti-sāstra* (étudié par M<sup>me</sup> Ariane Macdonald). L'analyse des modèles chinois (Tao-siuan, Hiuan-tsang) a permis de mieux comprendre ce texte et d'en améliorer la traduction. On a aussi découvert un manuscrit chinois de Touen-houang (publié dans Taishō,

vol. 85, N° 2872 et 2899, apocryphe) qui a opéré la même insertion du « Schéma des Quatre Fils du Ciel » (système du *Che-eul yeou king*, IV<sup>e</sup> siècle) dans un exposé général de cosmographie basé sur des citations de la *Loka-prajñapti* et d'autres œuvres, en partie apocryphes, traduites en chinois du IV<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècles et représentées par des mss de Touen-houang. Le « Schéma des Quatre Fils du Ciel » y est associé au thème de la surveillance du Bien et du Mal par les quatre *lokapala* qui règnent chacun sur l'un des quatre orientes. Dans la nomenclature des Quatre Fils du Ciel, les Tibétains ont su identifier les noms de pays des listes chinoises tout en les remplaçant (pour l'Ouest et le Nord) par des noms correspondant à leurs connaissances géographiques. Ils ont aussi inséré dans leur exposé les théories chinoises sur le cours souterrain du Fleuve Jaune qui proviennent de traités géographiques différents.

Les noms des représentants du Nord, dans le ms tibétain (les 12 tribus des 'Bug-cor) se retrouvent dans la prophétie finale d'un autre ms tibétain de Touen-houang relatif à un récit de la décadence de l'humanité (*Annuaire* 78-79, p. 553). La situation politique à laquelle elle réfère reste obscure, mais nous avons relevé que certains motifs (les chiffres 60 et 72, multiples de 12 ; le char noir) se retrouvent dans les légendes ancestrales de peuples « turco-mongols » venus de Mandchourie et installés plus tard dans la région du Kokonor et du couloir du Kan-sou (K'i-tan, T'ou-yu-houen), légendes connues en partie des Tibétains sans doute à travers des récits chinois (datant en partie du X<sup>e</sup> siècle).

2. Quelques leçons ont été consacrées aux théories sur le déclin du bouddhisme et la durée de la Loi qui impliquent une sorte de « périodicisation » de l'histoire (avec un bref exposé de la « Doctrine des Trois Degrés », *san-kie kiao*, qui a joué un grand rôle en Chine, malgré son interdiction comme hérésie, du VI<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècles, et comporte tous les thèmes de l'ensemble étudié). La documentation est si abondante que nous nous sommes bornés aux textes chinois en rappelant les problèmes qui se posent en tibétain.

Nous avons donc traduit et commenté quelques *sūtra* canoniques sur la « Durée de la Loi » (Taishō 390, avec résumé de T. 2030 traduit par Lévi et Chavannes ; T. 383, *Mahāmāyasūtra* : le récit final sur la disputation théologique entre deux sortes de maîtres, aboutissant à leur assassinat, a été retrouvé dans le fragment du *Candragarbha-sūtra* conservé en tibétain, Kanjur de Peking N° 1025). Nous avons ensuite examiné des *sūtra* apocryphes (mss de Touen-houang, T. 2874 et 2870). Ces textes utilisent aussi les prophéties du *Candragarbha*. Nous les avons rapprochées de la prophétie (tibétaine) de Khotan (avec sa version chinoise due à Fa-tch'eng, alias Chos-grub, vers 850 A.D.). On a relevé les relations entre le personnage

principal Candragarbha (doublé de Sūryagarbha, « Essence de Lune » et « Essence de Soleil ») et le personnage Candraprabha (doublé de Sūryaprabha, « Lumière de Lune » et « Lumière de Soleil »). Ce dernier préside à des prophéties chinoises qui ont joué un grand rôle politique (lien avec le *Mahāmegha-sūtra*).

L'apocryphe T. 2874 privilégie les femmes (le contraire de la tendance mysogyne qui prévaut dans le bouddhisme), trait qui nous a paru valoir une comparaison avec les prophéties de Khotan (en tibétain, la déesse Vimala-prabhā) et de Chine (même nom dans le *Mahāmegha*) dans lesquelles une femme s'incarne comme souverain. D'autres traits des deux apocryphes chinois éclairent les prophéties tibétaines et permettent de poser la question de la rédaction de la Prophétie de Khotan. La version chinoise de celle-ci emploie, comme T. 2870, l'expression « Destruction de la Loi Contrefaite » (*siang-fa* ; ou « petite Loi », *siao-fa* dans T. 2874), terme courant dans les sources chinoises. Dans la version tibétaine du même texte, cette expression a un équivalent littéral qui n'existe pas en tibétain (*chos-kyi gzugs-brñan*, « image de la Loi ») et a été comprise (avec un contresens) comme « destruction des images (statues) et des *stūpa* ». L'équivalent tibétain correct de « Loi contrefaite » (*siang-fa*, scr. *pratirūpaka-dharma*) a pourtant été utilisé (*chos ltar bcos*) dans la traduction du *sūtra* de Bhaiṣajyaguru (Kanjur de Peking N° 136) traduit en tenant compte du vocabulaire officiel établi sur ordre du Roi (802 ou 814 A.D.). Le terme technique « contrefait » (*ltar bcos*) a été retenu dans la *Mahāvvyutpatti* (N° 6688 et 6689) mais sans référence à la « Loi ». Il semble avoir disparu dans la tradition tibétaine postérieure (où l'on parle de *rtags tsam* : du bouddhisme il ne reste « que le signe », l'apparence). Ces constatations éclairent le problème de la rédaction de la Prophétie de Khotan. La terminologie de la version tibétaine est, en partie du moins, basée sur le chinois. L'auteur Fa-tch'eng *alias* Chos-grub était sans doute bilingue. La rédaction de la version chinoise doit dater de l'époque de la reprise de Cha-tcheou par les Chinois (848). Dans le titre de l'auteur, on a supprimé le nom du pays (*kouo* seul) dont il dépendait alors (ce n'est plus Ta Fan, le Tibet, et pas encore Ta T'ang, la Chine).

3. On a examiné les documents (en chinois surtout) concernant l'un des thèmes importants liés à la déchéance de l'humanité : la descente de divinités du ciel sur la terre pour surveiller et noter la conduite bonne ou mauvaise des hommes. Très répandu et devenu « populaire » en Chine, ce thème peut donner l'impression d'être une création proprement chinoise (en milieu bouddhiste et taoïste) d'autant plus que les listes de ces divinités comportent souvent des noms du panthéon purement chinois (travaux de Michel Soymié). On a cependant constaté que ce thème est bien attesté dans les milieux bouddhistes (en traductions chinoises, mais aussi en milieu hindouïste de l'Inde ; Lamotte). Il justifie même les six jours de jeûne (*uposadha*, chinois

*tchai*) par une légende significative. La nécessité du rite est expliquée par la présence de démons parmi les hommes, et la surveillance par les divinités du ciel s'insère dans la lutte générale entre *deva* et *asura* sur le plan cosmique (à laquelle correspond, pour ainsi dire, la lutte entre le Bien et le Mal dans chaque homme). La surveillance est exercée par les Quatre Rois (*devarāja*, les quatre *lokapala*), Brahmā et Indra et leurs princes-messagers (jeunes, *dūta-kumāra*). Le tout est attesté dans des *sūtra* « classiques » (en chinois et en tibétain ; plusieurs de ces derniers ont été traduits en tibétain sur un original chinois, comme le *Suvarṇaprabhāsa*, traduit par Chos-grub Fa-tch'eng). L'ensemble a été amplifié par des textes « apocryphes » (mss de Touen-houang en chinois, mais aussi en tibétain ; on a relevé les mss P. tib. 131 et I.O.675). L'un des textes apocryphes chinois relatifs à dix jours de jeûne donne en même temps la liste des divinités de surveillance qui descendent sur terre (mélange du panthéon taoïste et de divinités bouddhiques) et les *buddha* correspondants qui permettent, par leur grâce, d'effacer les péchés. Il en existe une version tibétaine (étudiée depuis par M. Soymié), le ms P.941 (auquel il faut ajouter les mss P.252 et I.O.62). Cette liste pose un problème particulier. Les noms des *buddha* dont la grâce sert d'antidote aux dangers des dix jours de jeûne sont cités par un lama tibétain contemporain d'après un *sūtra* qu'il appelle *Sa'i snying-pos zhus-pa'i mdo* (*Kṣitigarbha-paripṛccha*). Or ce titre n'existe pas dans le Kanjur. Par contre il est cité dans le ms de Touen-houang I.O.62. Il doit s'agir du *sūtra* appelé « Les dix roues de Kṣitigarbha » (Kanjur de Peking N° 905, Taishō N° 410, 411). Ce dernier a été traduit du chinois en tibétain par un moine chinois et un traducteur tibétain connu par les Annales chinoises (Kieou T'ang-chou) selon lesquelles il a accompagné une ambassade tibétaine en Chine (en 804 A.D.). Son nom rNam-par mi-rtog-pa (« sans pensée discursive ») se retrouve, traduit en chinois, Wou fen-pie (« sans distinction »), avec le titre « moine du Grand Tibet », comme traducteur du *sūtra* « Vœux de Samantabhadra » (un ms chinois de Touen-houang, P.3568). L'importance du bouddhisme chinois pour le Tibet au début du IX<sup>e</sup> siècle est ainsi bien illustrée.

Nous avons surtout fait ressortir la cohérence de tout un ensemble dans lequel la notion du péché et de la déchéance, sur les plans collectif et individuel, est liée aux divers moyens d'y faire face. Pour l'illustrer, nous avons traduit et commenté deux autres mss de Touen-houang (publiés dans Taishō N° 2829 et 2878) dont le premier montre en même temps que les rites d'antidote aux péchés, liés au calendrier de douze jours de jeûne dans l'année, étaient diffusés sur ordre officiel (impérial, chinois ; ou royal, tibétain ; l'expression : « ordre de diffuser (ce texte ou rituel) dans toutes les provinces, *tchou tcheou* », se retrouve dans deux mss chinois de Touen-houang se rapportant au *btsan-po* tibétain, dont l'un (S.3966) est daté 822 A.D.). Dans le premier texte (T.2829) on retrouve le mélange de divinités bouddhiques et taoïstes (de T.2849 et 2850). Pour constater le fonctionnement de ce

mélange on a comparé le texte « classique » ou orthodoxe du *Suvarṇaprabhāsa-sūtra* (traduit du chinois en tibétain) qui comporte une liste de divinités purement indiennes (tirée en partie du *Harivaṃsa*) avec un ms chinois de Touen-houang (Peking Li, 72.) qui ajoute à cette liste une longue liste de divinités purement chinoises. Le même texte permet de saisir le lien de l'ensemble des péchés et de leurs antidotes avec toute une littérature que nous avons examinée ensuite : les vœux pour les rois et autres personnages et le rite de transfert des mérites (les donations notamment) en vue de garantir à la fois la vie de la collectivité et celle de l'individu (renaissance heureuse après la mort). Le second texte relie le même ensemble au groupe de Sept Buddha que nous avons choisi d'étudier. Dans cette dernière recherche on a pu relever deux thèmes nouveaux qui ont (comme celui de la descente des divinités) une allure « populaire » et indigène (en Chine aussi bien qu'au Tibet) et qui sont pourtant bien attestés en milieu indien (bouddhiste et hindouiste). Ce sont : a) le sort du mort, amené devant Yama par ses émissaires, et le jugement qui s'en suit (avec, parfois, la mort apparente et le retour de l'âme du mort à la vie au bout d'une période de 7 à 49 jours) qui lui permet de décrire l'enfer ; b) la notion de cette vie intermédiaire de  $7 \times 7$  jours (*antarabhava*, tib. *bar-do*) et celle des (deux) « divinités nées en même temps » (que l'homme). Le premier thème (a) a été connu en Chine et au Tibet par le *sūtra* de Bhaiṣajyaguru (Taishō N° 451 ; Kanjur N° 135). Le texte tibétain a été traduit en conformité avec la loi sur le « nouveau vocabulaire » (802 ou 814). Nous avons constaté que le passage sur le jugement du mort et son retour à la vie a été diffusé par un traité de dPal-brtsegs (même époque ; Tanjur de Peking N° 5844). Comme on sait, la notion d'hommes « retour de la mort » (*'das-log*) est très répandue au Tibet traditionnel postérieur où il a donné lieu à une littérature particulière de description des enfers (même genre attesté en chinois parmi les mss de Touen-houang).

4. Nous avons effectué une recherche sur deux groupes de Sept Buddha. D'abord parce qu'ils font partie des sauveurs invoqués comme antidote aux péchés, mais aussi parce qu'ils figurent dans le ms tibétain de Touen-houang appelé « Dharma tombé du ciel » comme l'une des « innovations » dans le bouddhisme tibétain qu'on semble y considérer comme suspecte. Dans ce texte on se plaint de la multiplication de divers *buddha* non authentifiés par une prophétie, chacun ayant une formule (*dhāraṇī*) différente. Les Sept Buddha y sont qualifiés de *rabs-bdun*, ce qui semble indiquer le groupe classique des Sept Buddha du Passé (avant Śākyamuni). On ne voit pas d'abord en quoi il pourrait être suspect, mais on l'a découvert par la suite.

Nous avons d'abord étudié le groupe des Sept Buddha du cycle du « Maître des Médicaments », Bhaiṣajyaguru, parce qu'il est célèbre et a joué un grand rôle en Chine comme type de sauveur offrant par ses vœux

d'autrefois des moyens d'effacer les péchés et de garantir le bonheur par le moyen de la confession-contrition, de l'évocation de son nom et de la récitation de ses formules. Il est abondamment représenté parmi les peintures et les manuscrits (chinois et tibétains) de Touen-houang. Les traductions tibétaines sont attestées vers 814-824. Nous avons traduit et commenté les *sūtra* de ce cycle tantôt du tibétain, tantôt du chinois, et nous avons poursuivi l'enquête par un examen des autres cycles apparentés, centrés sur la contrition et la rémission des péchés, concernant d'autres groupes de *buddha*, les Huit, les Dix, les Douze, les Trente-cinq (cycle le plus courant au Tibet et en Chine « modernes »), sans oublier de faire état brièvement de l'existence de groupes plus nombreux (53, 1 000, etc.), certains textes étant des « apocryphes » (comme Taishō N° 2854, daté 995 A.D.). Dans cet ensemble on trouve aussi les formules de prières et de transfert des mérites qui nous ont occupé plus tard.

On a constaté que Bhaiṣajyaguru apparaît comme la contrepartie d'Ami-tābha, le paradis du premier étant situé à l'Est, celui du second à l'Ouest (ordre parfois inversé). Les deux sont associés dans le *sūtra* et dans les grottes de Touen-houang (stèle datée 776) et ont en commun le motif de la Lumière et les acolytes Soleil et Lune. Dans les deux cas, le salut peut être obtenu par la seule évocation du nom (et des *dhāraṇī*), ce qui garantit la renaissance dans le paradis correspondant. Mais alors que le culte d'Ami-tābha a été largement répandu (en Chine et au Japon ; aussi au Tibet), celui de Bhaiṣajyaguru est resté limité. Dans son *sūtra*, ce dernier est associé à des formules et des personnages du Vajrayāna. Nous avons aussi examiné deux personnages parallèles : les *bodhisattva* Bhaiṣajya-rāja (Yao-wang) et Bhaiṣajya-samudgata (Yao-chang), identifiés à Vimala-garbha (Matrice pure) et Vimala-netra (Œil-pur), deux motifs typiques du groupe Ami-tābha/Avalokiteśvara (cf. *Annuaire* 1976-1977 et 1977-1978). La relation entre Bhaiṣajya-rāja et Avalokiteśvara est attestée par un ms tibétain de Toueng-houang (P.37). L'examen de la liste des Sept (parfois Huit) « Buddha de Médecine » peut faire comprendre l'étonnement ou l'inquiétude des Tibétains : nom étranges, en grande partie inconnus par ailleurs. Cette impression augmente quand on examine les listes élargies de huit, dix ou douze *buddha*. Les relations avec le cycle d'Ami-tābha se confirment. On a constaté que certains noms se retrouvent aussi dans le *Mañjuśrī-mūla-tantra* (avec le thème de la période de déchéance). Cette dernière liste comporte l'un des Sept Buddha du Passé. Nous avons étudié les textes relatifs à ce deuxième groupe. Oda Tokuno explique le nombre sept par une référence au culte des ancêtres (salut des morts assuré jusqu'à sept générations ; formule très fréquente en chinois dans les mss et les grottes de Touen-houang). On constate avec surprise que l'étonnement (relevé dans le ms tibétain qui nous a occupé) était justifié. Chacun de ces Sept Buddha est évoqué par une formule (*mantra*) différente servant tantôt à diverses magies basses, tantôt à la purification des péchés, même irrés-

missibles. On y retrouve la référence à la déchéance, les rituels du bain, la naissance au paradis d'Amitābha. En plus du *sūtra* classique nous avons analysé un apocryphe ms de Touen-houang, Taishō N° 2878, qui comporte les thèmes de la déchéance, de la critique des abus, du salut immédiat, de la surveillance des hommes par sept divinités (les *lokapala* et les dieux chinois) pour les six jours de jeûne, des médecines de l'Himalaya (comme chez Bhaiṣajya-rāja) etc. La liste de ces Sept Buddha a été élargie en dix (Taishō 279, chp. XVI). Les listes de 8, 10 ou 12 *buddha* se rattachent de leur côté à Bhaiṣajya (-rāja, et -guru). Là encore il y a des formules, des noms étranges, très longs (où prédominent les motifs de lumière, de gloire (*śrī*), de mérite, d'effacement des péchés). Le *sūtra* des Douze Buddha, lu en tibétain (Kanjur N° 939, traduit selon l'ordre relatif au Vocabulaire nouveau, 802 ou 814 A.D. ; Taishō 1348, 1349) est particulièrement obscur (pour les premiers noms surtout qui occupent plusieurs lignes). Il y est dit que le doute qu'on pourrait avoir sur cet enseignement est dissipé grâce à des annonces prophétiques (*lung-bstan*) qui authentifient ces *buddha*. Le texte de base des 35 « Buddha de Confession » (Kanjur N° 760.24 ; Taishō 310, chp. XI et T. 326) que nous avons analysé ensuite complète utilement l'enquête. Traduit en tibétain au début du IX<sup>e</sup> siècle, attesté parmi les mss de Touen-houang (P.32.1), il a été largement diffusé par Tsong-Kha-pa en même temps que celui des Sept Buddha de Médecine. Les noms sont, ici aussi, fort étranges (on y trouve quelques divinités hindouistes : Brahmā, Varuṇa). Comme dans les listes précédentes, ces noms comportent souvent les éléments : gloire, éclat de lumière, mérite. La confession, la contrition, l'évocation des noms et le transfert de mérite contribuent à faire apparaître ces *buddha* dans ce monde (tout en demeurant immobiles dans le *dharmadhātu*) Une traduction chinoise parallèle (Taishō N° 326 ; VIII<sup>e</sup> siècle) spécifie que cette méthode d'effacement des péchés par la seule évocation des noms de *buddha* et les actes de contrition étaient courantes dans le *mahāyana* de l'Inde.

5. Pour finir nous avons recherché comment toutes ces conceptions et ces pratiques ont été utilisées dans la vie courante du milieu chinois et tibétain de la région de Touen-houang où de nombreux mss les attestent (IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles). Ces mss apportent des éléments importants à la connaissance de la société et de l'histoire de la région de Touen-houang et des rois tibétains.

A. En chinois, on a d'abord relevé et analysé les mss déjà présentés par Demiéville en rectifiant quelques interprétations à notre sens erronées. On a ensuite traduit et résumé un certain nombre de textes nouveaux (le long ms reproduit dans Taishō N° 2853, dédié au « Saint et divin *btsan-po* », le roi du Tibet, et à ses ministres, donc antérieur à 848 ; le ms Peking Ho (fleuve) 21, dédié au « grand roi » de Touen-houang et Taishō N° 2842, dédié au *l'ai-pao*, postérieurs à 871). On y a retrouvé des listes de péchés ou d'abus de la société (clergé et laïcs) analogues à celles des *sūtra* relatifs à la déchéance

de l'humanité et au déclin du bouddhisme et à certains prêches de moines conservés dans les mss tibétains (la guerre, la chasse avec chiens et faucons en vue de fournir de la viande pour des festins, les sacrifices à des divinités, etc.). Les mérites dont on souhaite le transfert consistent en dons, érection de statues et de temples, récitations et chants religieux, processions autour de la ville (au début du printemps), « agapes » de « jeûnes », érection de parasols blancs qui symbolisent la déesse Uṣṇiṣa-vijaya ou Sitātapatra et son mantra d'effacement des péchés. Dans certains cas (confirmés par des mss tibétains), on précise que les divinités bouddhiques mineures (les *lokapala* ou « quatre grands rois », Brahmā, Indra, ainsi que les dieux chinois du site habité) sont invités par des offrandes à descendre sur l'aire rituelle. Des allusions sont faites aux *buddha* sauveurs (évocation de leurs noms ; les Sept Buddha du Passé et les 35 de confession dans un texte daté 955, Taishō N° 2854, dont l'authenticité est incertaine). Le mérite à transférer confère une « lumière (un éclat) de majesté » (*wei-kouang*) et une « force divine » (*chen-li*), expressions qui correspondent aux mots tibétains *byin* et *mthu* dans des *sūtra* traduits en chinois et en tibétain.

Ces textes chinois de contrition et de transfert des mérites (*parināma*) ont deux particularités (absentes dans les textes tibétains) :

a) pour dire « transférer », on emploie le verbe « orner » (*tchouang-yen*) la personne qui bénéficie de ce mérite (emploi méconnu des éditeurs du Taishō). Ce mot (scr. *vyuha* ou *ālamkara* ; tib. *bkod-pa*) est un des éléments fréquents des noms des *buddha* sauveurs (listes de 7, 8, 10, 12, 35). Appliqué à des divinités, il semble impliquer la notion que cet « ornement » (cette parure) facilite leur présence dans notre monde ;

b) avant d'être transféré au roi, puis aux grands dignitaires (dans l'ordre hiérarchique descendant), le mérite est transféré en premier lieu aux divinités protectrices qu'on invite à descendre sur terre. La liste de ces divinités est constamment répétée (avec quelques variantes) : Brahmā, Indra, les « quatre grands rois » (*lokapala*), les *deva*, les *nāga* et les huit classes (de divinités plus ou moins « démoniaques », p. ex. les *yakṣa*, dont la liste se trouve dans *Mahāvīyutpatti* N° 3216-25). De ce fait, « l'éclat de leur majesté » et « la force de leur mérite » (ou leur « force divine ») augmentent. Ainsi réconfortées et contentées, elles interviennent volontiers en faveur des donateurs. Au delà des destinataires directs du transfert de mérites, cette action contribue au bien-être du royaume ou de la communauté plus restreinte et même à tous les êtres (les *nāga* satisfaits et contents donnent la pluie, les récoltes sont bonnes, etc.). On a rappelé la grande diffusion des « fêtes de mérite » en Asie du Sud-Est et les dons ostentatoires et les destructions de richesses dans les pratiques bouddhiques de Chine (travail de Jacques Gernet).

B. On a étudié parallèlement les mss tibétains de Touen-houang relatifs à des vœux et des transferts de mérite. Emanant sans doute des communautés



chinoises de la région de Touen-houang, ils sont destinés nommément à plusieurs rois tibétains. Le cas le plus ancien retrouvé jusqu'ici est celui de Khri-gtsug lde-btsan (alias Ral-pa-can, vers 820 ; P.999 et peut-être les « Prières de De-ga g.yu-tshal », P.16 et I.O.751). D'autres sont consacrés à gLang-dar-ma (appelé 'Vu'i-dun-brtan, ca. 840-846) et à son fils Od-srung (ensemble avec sa mère). Nous avons brièvement évoqué les problèmes historiques que posent ces prières : Touen-houang tombé au pouvoir de la Chine en 848 ; 'Vu'i-dun(dum)-brtan (dont le nom est un sobriquet, sans doute « chauve » en opposition avec Ral-pa-can, le chevelu), qualifié de persécuteur du bouddhisme par la tradition postérieure, recevant ici des vœux bouddhiques ; simultanéité avec la grande persécution du bouddhisme en Chine (842-845). Nous avons traduit et commenté ces prières (P.134, P.131, P.230, P.999) et un texte (I.O.752) qui ne nomme pas de roi, mais fait allusion à des troubles au Tibet. Certains indices montrent que ces textes sont des formulaires (on dit « pour un tel » ; on laisse un blanc à la place du nom). Le Tantrisme (ou *vajrayāna*) y est fortement représenté (*homa* terribles, *maṇḍala*, *mantra*, magie noire) et expressément désigné comme tel (I.O.752). Plusieurs pratiques, plus tard caractéristiques du lamaïsme, y sont déjà attestées (fabrication de *tsha-tsha*, ici appelés *chag-sa* ou *sa-tsa*, et de petits *stūpa*, *ce-ti* ; les offrandes symboliques (figurées par des objets) telles que *bshos* et *spyang-gzigs*). L'une d'elles, « l'ouverture des yeux » d'une statue pour la consacrer, est mieux connue en Chine qu'au Tibet. On y retrouve aussi la liste des péchés ou des abus, les confessions et les actes de contrition, la descente des divinités protectrices (les *lokapala*, etc. ; nommément Vaiśravaṇa) dans le monde où ils domptent les divinités moindres (*deva*, *nāga*, les huit classes) qui deviennent leurs « troupes ».

R.A. S.

#### PUBLICATIONS

Contribution au *Dictionnaire des Mythologies*, Paris, Flammarion, 1980, article : *Bouddhisme et mythologie. Le problème et Porte (gardien de la) : un exemple de mythologie bouddhiste, de l'Inde au Japon.*

*Introduction to the Gesar Epic*, dans *The Epic of Gesar*, en tibétain, 25 volumes, Thimphu (Bhutan), 1979.